



ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE

Séance du 20 mai 2021

ACTE ADMINISTRATIF Acte 17/2021	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ Élection à la Présidence de l'Université
------------------------------------	--

Vu le livre VII du code de l'Éducation et notamment les articles L.712-2 et L. 712-3,
Vu le décret 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu les statuts modifiés de l'Université,
Vu l'arrêté DRAES n°2021-04 du 1er février 2021 portant désignation d'un Administrateur provisoire à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,
Vu l'arrêté DAJS n°21-23 portant organisation des élections à la Présidence de l'Université et l'arrêté DAJS n°21-29 portant validation des candidatures pour les élections à la Présidence de l'Université,
Considérant la candidature transmise par courrier électronique le 1^{er} mai 2021 par Monsieur Florent PIGEON

Le conseil d'administration de l'Université Jean Monnet, dans sa séance du 20 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe FORAY, doyen d'âge des personnels enseignants-chercheurs du conseil, a délibéré à bulletin secret :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 34
Membres présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de votes blancs : 4

Nombre de voix obtenues par Monsieur Florent PIGEON : 29

Monsieur Florent PIGEON est élu Président de l'université à la majorité absolue des membres du conseil d'administration

A Saint Etienne le 20 mai 2021

Le Président de la séance du conseil
d'administration

Philippe FORAY

L'Administrateur provisoire de l'Université

Camille GALAP